

AMC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 666,00 €

Siège social : 39 Chemin des Peupliers

69570 DARDILLY

822 901 310 RCS LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 31 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente et un décembre, à douze heures trente ;

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. Monsieur José, Maria GONZALEZ préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent la majorité de la moitié des actions, sur les 666 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport et le texte de la résolution proposée.

Puis il déclare que son rapport, la liste des actionnaires, le texte de la résolution proposée, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du directeur général

Le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met aux voix la résolution unique :

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION UNIQUE

Monsieur Manuel MARQUES démissionne de sa fonction de directeur général de la société AMC à compter de ce jour.

L'assemblée des actionnaires en prend acte, et donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et répertorié sur le registre de ses décisions.

José, Maria GONZALEZ

